



Un Chargé ou une Chargée de Mission Habitat Indigne / Permis de Louer

Rejoignez une collectivité à taille humaine

Présentation du poste

La Communauté d'Agglomération propose un poste de chargé de mission habitat indigne permis de louer, placé sous l'autorité du Responsable du service Habitat au sein de la direction habitat politique de la ville. La/le chargé(e) de mission habitat indigne/ permis de louer gère au sein du service habitat et en collaboration avec les trois chargés de mission déjà en place, les dossiers d'habitat indigne ou indécents et de permis de louer.

Missions :

Savoir

- Expertise en termes de diagnostic de l'état du patrimoine immobilier
- Expertise approfondie des points réglementaires concernés
- Connaissances en montage d'opération de réhabilitation appréciées

Savoir-Faire

- Réaliser les visites sociotechniques des logements/immeubles en présence des occupants qui ont interpellé la cellule « habitat indigne », en s'appuyant sur des grilles de diagnostic et des relevés de notes prises sur place.
- Rédiger les rapports techniques correspondants, en qualifiant les désordres pour la mise en place des procédures adaptées à chaque situation
- Suivre la réalisation des travaux et effectuer les visites de conformité dans le cadre des dossiers d'indécence ou de main levée de péril.
- Analyser les demandes de permis de louer et effectuer la visite des logements concernés, en vérifiant s'ils répondent aux critères de décence et aux différentes normes en vigueur pour les logements existants.
- Médiation et conseil auprès du bailleur
- Assurer une veille des mises en location sur les périmètres concernés par le « permis de louer »

Savoir-être

- Sens du service public, qualités relationnelles et organisationnelles

- Facilité d'adaptation, esprit d'équipe et discrétion
- Esprit d'initiative, rigueur et sens de la méthode
- Capacités à travailler en contact avec des publics en difficultés et/ou fragiles

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Travail à temps complet

CONDITIONS

- Grade Technicien Territorial
- Catégorie B
- Permis B obligatoire
- Poste à pourvoir le 1^{er} décembre 2025

Eléments de la rémunération

En fonction du traitement indiciaire de l'échelon du grade Technicien territorial ou éventuellement par référence au grade de technicien territorial pour un agent contractuel non titulaire de droit public.

A cette rémunération de base s'ajoute une indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise part fixe de 400€ bruts mensuels et pour un rédacteur de 350€ bruts mensuels.

Vous percevrez également, une prime annuelle part variable liée à l'assiduité de 350 € bruts au taux maximum ainsi qu'une part variable liée à l'implication professionnelle de 350 € bruts.

Il est octroyé une participation mensuelle brute de l'employeur de 20 € pour la complémentaire santé et 10 € pour la prévoyance conditionnée à la labellisation du contrat.

CANDIDATURE

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de préférence par courriel à recrutement@agglohm.net, jusqu'à la date limite de réception fixée au 24 novembre 2025 à 17 heures.

Adresse postale : 22 avenue du 3^{ème} Millénaire – 34630 SAINT-THIBERY – 04 99 47 48 49

Renseignements sur le poste : Service ressources humaines : 04.34.33.80.07

Le dossier de candidature doit comporter une lettre de candidature portant sur la connaissance du poste, les compétences et les motivations de la candidate ou du candidat ainsi qu'un curriculum vitae synthétisant sa formation, ses connaissances, ses qualités et ses expériences en lien avec le poste proposé.

Les dossiers feront l'objet d'un examen de la part des directions concernées au regard notamment de l'expérience en management, de la formation suivie et de l'expérience professionnelle acquise. Elles proposeront à M. le Président une présélection de candidates et candidats convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement conduits par au moins deux personnes représentant l'autorité territoriale, ensemble ou séparément.